

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2009.

## CCPH :

### **- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Le maire présente aux membres du conseil le rapport annuel établi par CLECT, il expose que cette commission a pour rôle de déterminer le montant net des charges transférées par chaque commune de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt suite au passage en taxe professionnelle unique. La CLECT a donc quantifié pour 2008 les transferts de compétences réalisés afin d'évaluer les attributions de compensation définitives 2008 de chaque commune.

### **Rapport d'activité 2007 :**

Le Maire donne connaissance du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour l'année 2007. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## Forêt :

### **- Devis Cubage :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de l'ONF concernant le cubage de bois façonnés pour la parcelle 9 pour un volume estimatif de 60 m<sup>3</sup>.

### **- Grumes et bois de chauffage :**

Le conseil approuve à l'unanimité, la lettre de commande de l'ONF des parcelles 7-8 et 9. Exploitation de grumes de la parcelle 9 environ 60m<sup>3</sup> et exploitation du bois de chauffage dans les parcelles 7-8 et 9, façonnage d'environ 350 stères.

### **- Travaux de débardage :**

Le conseil approuve à l'unanimité, le contrat de débardage de l'entreprise PETEY pour une quantité d'environ 60m<sup>3</sup>.

### **- Prix du bois de chauffage :**

Faisant suite à l'augmentation du façonnage des stères de bois dans les parcelles 7-8 et 9, le conseil décide, à l'unanimité de répercuter la hausse, la mise au enchères du stère de bois de chauffage passera à 29 euro au lieu de 27 euro précédemment. Information de la vente aux lieux habituels par affichages.

## Logements de la Cure :

### **- Régularisation des charges :**

Faisant suite au calcul de régularisation des charges du bâtiment cure, le conseil municipal décide à l'unanimité, qu'il faut modifier les charges provisionnelles des logements T2 et T4, à compter du 01-03-09, ceci de façon à éviter des régularisations d'un montant trop important en fin de période.

### **- Logement vacant :**

Le logement T4, d'une superficie de 107 m<sup>2</sup> sera libre à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009. La 2<sup>ème</sup> adjointe est chargée de mener les démarches nécessaires pour trouver un nouveau locataire.

## Travaux :

### **- Travaux route « rue de la Prèle » :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réfection de la rue de la Prèle et sollicite le concours de la DDE pour l'exécution des dossiers de consultations et le suivi des travaux.

### **- Salle de convivialité :**

Suite à l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le concours du Conseil d'Architecture d'Urbanisme de l'Environnement de Haute-Saône pour mener à bien l'avant-projet d'aménagement ou de construction de la salle de convivialité.

### **- Projet vestiaires du terrain de sport :**

Après renseignements pris, il s'avère que la commune est obligée de faire établir les plans de rénovation des vestiaires du terrain de sport par un architecte DPLG ou agréé en architecture (suivant la loi n° 77-2 du 02-01-1977) le conseil donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour négocier ce dossier.

## Remembrement

### **- Enquête publique :**

L'ensemble des remarques communiquées au géomètre et à la DDAF à l'automne dernier n'ayant pas été prises en compte, le Conseil Municipal charge le Maire de reprendre les points en suspens, de les compléter si nécessaire, pour les porter sur le registre de l'enquête publique actuellement en cours.

## Points divers :

- Prochaine réunion de la commission PLU le 4 mars 2009 à 17h00
- Démission de Monsieur Gérard CUENIN de la Commission Budget
- Le Conseil Municipal accepte le don d'un habitant qui désire rénover un chemin rural à ses frais. Il charge le Maire d'établir un contrat de don où il sera notamment stipulé que ce don se fait sans contrepartie aucune.

***Prochaine réunion du conseil municipal, le vendredi 13 mars 2009 à 20 heures.***